



DECISION N° 2022-749

**Prestations de sonorisation, éclairage, vidéo-projection et retransmission d'événementiels-  
Marché subséquent n°2 du lot 5 (retransmission  
d'évènements sur écran de grande dimension)**

Direction Commande Publique et Achats

Le Maire,

Vu l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux délégations de pouvoir susceptibles d'être consenties au Maire par le Conseil Municipal,

Vu les articles L2122-23 et L2122-18 relatifs aux subdélégations susceptibles d'être consenties par le Maire aux Adjointes et/ou Conseillers Municipaux,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 3 juillet 2020, donnant délégation de pouvoir au Maire pour les matières énumérées dans l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté du Maire en date du 28 juin 2021 portant subdélégation de signature à Monsieur François DUSSAUBAT.

Vu la décision en date du 17 décembre 2021 par laquelle, Monsieur le Maire a approuvé la procédure de l'appel d'offres et a décidé de signer l'accord cadre multi-attributaire à marchés subséquents relatif aux prestations de sonorisation, éclairage, vidéo-projection et retransmission d'évènements.

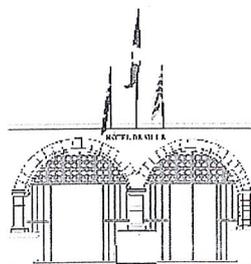
**Pour le lot n°5 : retransmission d'évènements sur écran de grande dimension, avec les sociétés :**

**1- DIMENSION EVENTS**, 9 rue Nicolas APPERT, 66200 ELNE,

**2- AVS AUDIOVISUEL, Technosud**, 21 rue James Watt, Technosud, 66100 PERPIGNAN,

**3- POLE PRODUCTION**, 26 rue Benoît FOURNEYRON, 66000 PERPIGNAN,

Considérant que le présent marché subséquent résulte d'un accord-cadre conclu avec plusieurs titulaires avec montant maximum et passé selon l'appel d'offres ouvert tels que définis lors de chaque remise en concurrence aux articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à 2162-14 du Code de la commande publique.



Le présent marché subséquent comprend un lot unique défini comme suit : retransmission en simultané dans la salle Le Grenat de la scène nationale L'Archipel des projections organisées par l'association Visa pour l'image – Perpignan dans le Campo Santo, dans le cadre du festival Visa pour l'image 2022.

Dates des retransmissions en soirée

- . mercredi 31 août 2022
- . jeudi 1<sup>er</sup> septembre 2022
- . vendredi 2 septembre 2022
- . samedi 3 septembre 2022

Le dossier relatif au marché subséquent a été envoyé aux titulaires de l'accord-cadre le 15 juin 2022 via la plateforme AWS, fixant la date limite de remise des offres au 29 juin à 12h dernier délai.

Une offre a été réceptionnée dans les délais, et étant conforme administrativement, il a été procédé à l'examen et à l'analyse de l'offre selon les documents présentés en annexe.

**Critères de jugement des offres:**

Critères	Pondération
1-Prix des prestations- Mode de calcul : (offre/moyenne des offres) x coefficient	50.0 %
2- Matériel de diffusion proposé - Mode de calcul : (1-note/10) x coefficient	30.0 %
3- Présentation des modalités techniques d'installation, d'implantation sur site et leur mise en sécurité- Mode de calcul : (1-note/10) x coefficient	20.0 %

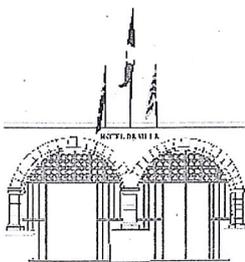
**DECIDE**

**ARTICLE 1 :**

De retenir après analyse, l'offre économiquement la plus avantageuse et parfaitement conforme aux prescriptions techniques demandées présentée pour le marché subséquent n° 2 au lot 5 relatif à la retransmission en simultané dans la salle Le Grenat de la scène nationale L'Archipel des projections organisées par l'association Visa pour l'image – Perpignan dans le Campo Santo, dans le cadre du festival Visa pour l'image 2022, la société **AVS AUDIOVISUEL, Technosud**, 21 rue James Watt, Tecnosud, 66100 PERPIGNAN, pour un montant de 41 392.10 € HT.

**ARTICLE 2 :**

L'attributaire a été avisé par courriel via la plateforme AWS, en date du 27 juillet 2022, que son offre a été retenue.



**ARTICLE 3 :**

Monsieur le Directeur Général des Services,  
Monsieur le Directeur Général Adjoint des Services,  
Monsieur le Receveur Municipal,

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera portée à la connaissance du Conseil Municipal.

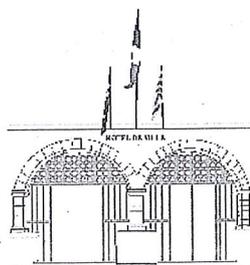
Fait à Perpignan, le 16 AOUT 2022

ID Télétransmission : 066-216601369-20220816-160530-Av. 1.1

Accusé reçu le : 16 AOUT 2022

Affiché le : 16 AOUT 2022

M. François DUSSAUBAT, Pour le Maire par subdélégation l'Adjoint

A handwritten signature in blue ink is written over a circular official seal. The seal features the coat of arms of the Municipality of Perpignan, which includes a figure holding a staff and a banner, surrounded by the text "VILLE DE PERPIGNAN".



## RAPPORT D'ANALYSE DES OFFRES

Opération	Retransmission en simultané des soirées de projection du festival Visa pour l'image – Perpignan	
Lot 5	Retransmission d'événements sur écran de grande dimension	Estimation € HT
	Prix	
Critères de sélection	coefficient:	50%
	coefficient:	30%
	coefficient:	20%
		calcul: (prix/moyenne des offres) x 0,5
		calcul: ((1-note/10) x 0,3)
		calcul: (délai proposé/délai maximum) x 0,2

### 1) Prix

CANDIDATS	Montant des Offres € HT		Note pondérée calcul : (prix / moyenne des offres) x 0,5
	A l'ouverture des plis (Acte d'engagement)	Après vérification	
DIMENSION EVENTS AVS	41 392,10	41 392,10	0,500
POLE PRODUCTION Moyenne des Offres		41 392,10	

### 2) Valeur technique

CANDIDATS	Critère	NOTE	Note pondérée calcul : (1-note/10) x 0,3
DIMENSION EVENTS AVS	matériel adapté pour la prestation demandée	10,00	0,000
POLE PRODUCTION			

**PERPIGNAN LE 16 AOÛT 2022**



Pour le Maire,  
Par subdélégation  
l'Adjoint

**François DUSSAUBAT**

3) Organisation

CANDIDATS		Critère	NOTE	Note pondérée
DIMENSION EVENTS		Modalités techniques d'installation et de démontage - respect des dispositions et moyens humains	/10	calcul : (1-note/10) x 0,2
AVS		Besoins et planning respectés - 2 techniciens sur place	10,00	0,000
POLE PRODUCTION				

Vérification des offres:

Indiquer la nature des erreurs (calcul, erreur matérielle...)

Indiquer si le candidat a été interrogé afin de confirmer le montant de son offre après vérification

Offres suspectées d'être anormalement basses:

Indiquer les candidats interrogés ainsi que la nature de leurs réponses

Offres irrégulières, inacceptables ou inappropriées

A justifier

**Conclusion:** indiquer les offres qui sont irrégulières, inacceptables ou inappropriées et ne doivent pas être classées

Déroulement de l'analyse:

Indiquer les observations ainsi que les éventuelles demandes de précisions

Interrogation éventuelle des candidats sur les délais:

Préciser tout élément relatif aux délais proposés par les candidats

Classement des offres

Entreprises	Notes obtenues par critère					Note finale	Classement final
	Prix	Classement	Valeur technique	Classement	Organisation		
DIMENSION EVENTS							
AVS	0,50	1	0,00	1	0,00	0,500	1
POLE PRODUCTION							

**Proposition:** AVS AUDIOVISUEL a proposé la seule offre afin d'assurer la retransmission de VISA sur écran géant pour un montant de 49 670,52 € TTC. Cette société a assuré toutes les projections de Visa pour l'image jusqu'à présent car elle dispose des moyens techniques permettant la garantie du résultat attendu. DIMENSION EVENTS et POLE PRODUCTION n'ont pas répondu à la consultation.

Signature Directeur  
Véronique LOPEZ

Signature Elu délégué  
Charles PONS